

Pierre-Erick Bruny

Avocat au Barreau du Brésil. Diplômé en droit du Centre universitaire UNICESUMAR, avec une spécialisation en droit pénal et en procédure pénale du Centre universitaire União das Américas (Descomplica). Masterant en philosophie politique à l'Université d'État de l'Ouest du Paraná. Formation en philosophie au Novo Liceu. Chercheur en philosophie politique et juridique, avec des travaux centrés sur la construction de l'être, en particulier sur la construction de l'être haïtien, abordée dans ses dimensions identitaire, éthique et sociopolitique.

Écrivain, conférencier et enseignant, développant une réflexion interdisciplinaire à l'intersection du droit, de la philosophie et des sciences sociales, contribuant au débat sur la justice, la conscience collective et les processus de transformation sociale. Collaborateur à des ouvrages collectifs, notamment • *Poetas do Fim da Linha : A poesia de resistência, resiliência e esperança de jovens do campo de refugiados Dzaleka – Malawi*, de Sadi Nunes. Brésil : Filos Editora, 2025. • *Haïti : culture, pouvoir et développement*, de Marcelo Grondin. 2e éd. Toledo: Pri Embaixada Solidária; Instituto Quero Saber, 2025. ISBN : 978-65-5121-160-7. Auteur d'articles publiés sur son propre site et chroniqueur au Diário Causa Operária, où il écrit sur des thématiques liées à la migration, à la crise haïtienne, à la politique internationale et à la transformation sociale, contribuant au débat public avec une perspective critique et engagée.

TITRE

**LE RÔLE DES CONVICTIONS RELIGIEUSES DANS LE DÉBAT PUBLIC
DANS UNE DÉMOCRATIE LIBÉRALE: LIMITES ET EXIGENCE DE
JUSTIFICATION SÉCULIÈRE CHEZ ROBERT AUDI**

WÒL KONVIKSYON RELIJYEZ YO NAN DEBA PIBLIK LA NAN YON DEMOKRASI LIBERAL : LIMIT AK EGZIJANS SEKILÈ LAKAY ROBERT AUDI

RÉSUMÉ

Cet article interroge le statut des convictions religieuses dans la délibération publique des sociétés démocratiques libérales à partir du cadre théorique proposé par Robert Audi. Dans un contexte de pluralisme irréductible des doctrines compréhensives, la question de l'articulation entre foi et raison publique engage des problématiques centrales touchant à la légitimité politique, à l'égalité morale des citoyens et à la nature même de la rationalité publique. Audi défend la thèse selon laquelle la participation des croyants au débat public est pleinement légitime, à condition que les décisions politiques contraignantes reposent sur des raisons séculières, c'est-à-dire sur des justifications susceptibles d'être reconnues comme raisonnables par tout agent rationnel, indépendamment de ses engagements religieux. L'analyse vise à élucider les fondements et les limites de cette exigence de justification séculière, envisagée comme une condition de possibilité de la légitimité démocratique. Elle examine également les critiques portant sur le caractère prétendument exclusif de cette exigence, notamment en ce qu'elle pourrait restreindre indûment l'expression des identités religieuses dans l'espace public. En conclusion, la justification séculière apparaît comme une médiation normative visant à concilier pluralisme et légitimité dans les démocraties contemporaines.

Mots-clés: démocratie libérale; pluralisme; raison publique; religion; justification séculière; légitimité.

REZIME

Atik sa a analize plas ak wòl konviksyon relijye yo nan deba piblik ki fèt nan sosyete demokratik liberal yo, apati refleksyon filozòf Robert Audi devlope sou kesyon sa a. Nan yon sosyete kote ki egziste yon gwo divèsite kwayans, valè ak vizyon sou lavi ki pa ka redwi ni elimine, relasyon ant lafwa ak rezon piblik vin tounen yon kesyon fondamantal. Li souleve pwoblèm ki konsène lejitimite pouvwa politik la, egalite moral tout sitwayen yo, ansanm ak fason rezon piblik la dwe fonksyone nan yon demokrasi. Robert Audi soutni ke sitwayen ki baze yo sou kwayans relijye yo gen tout dwa pou yo patisipe nan deba piblik yo. Men, li fè konnen desizyon politik ki dwe aplike pou tout moun yo ta dwe repoze sou rezon sekilè, sa vle di sou agiman ak jistifikasyon tout moun kapab konprann epi konsidere kòm rezonab, kèlkeswa relijyon oswa kwayans pèsonèl yo. Analiz sa a chache mete an limyè fondman filozofik ak limit prensip jistifikasyon sekilè sa a, ki prezante kòm youn nan kondisyon enpòtan pou garanti lejitimite demokratik la. Li egzamine tou kritik yo fè prensip sa a, sitou lè kèk moun estime li kapab mete relijyon sou kote oswa limite ekspresyon idantite relijye yo nan espas piblik la. Finalman, etid la montre ke jistifikasyon sekilè a kapab sèvi kòm yon mekanis nòmatif ki pèmèt jwenn yon ekilib ant respè pou pliralis la ak nesesite pou asire lejitimite desizyon politik yo nan demokrasi modèn yo.

.

Mo kle yo : demokrasi liberal; pliralis; rezon piblik; relijyon; jistifikasyon sekilè; lejitimite.

INTRODUCTION

La discussion concernant le rôle des convictions religieuses dans le débat public a gagné une importance croissante dans le domaine de la philosophie politique contemporaine, en particulier dans les sociétés démocratiques caractérisées par la

pluralité des croyances, des valeurs et des conceptions du monde. Ce contexte de diversité ne caractérise pas seulement les démocraties libérales modernes, mais impose également des défis significatifs à la construction de consensus politiques légitimes. Dans ce cadre, il devient nécessaire de réfléchir aux limites et aux possibilités de la participation des arguments religieux dans la sphère publique, en tenant compte des principes fondamentaux qui soutiennent la démocratie, tels que la liberté, l'égalité et la légitimité des décisions collectives.

La présence de la religion dans l'espace public ne peut être ignorée, puisqu'elle continue d'être un élément central dans la formation des convictions morales d'une grande partie des citoyens. Dans de nombreuses sociétés, les valeurs religieuses influencent directement les positions adoptées sur des questions éthiques, sociales et politiques, ce qui rend inévitable leur manifestation dans le débat public. Cependant, le défi consiste à déterminer dans quelle mesure ces convictions peuvent influencer des décisions politiques à caractère coercitif, qui affectent des individus ne partageant pas les mêmes croyances. Ce problème devient encore plus pertinent si l'on considère que la démocratie libérale repose sur l'idée que tous les citoyens doivent être traités de manière égale devant la loi.

Face à ce contexte, plusieurs philosophes politiques ont cherché à établir des critères normatifs capables d'orienter la relation entre religion et politique. Parmi eux, se distingue John Rawls, qui défend l'idée de la raison publique comme condition de la légitimité démocratique. Selon Rawls (1993), l'exercice du pouvoir politique doit être justifié sur la base de raisons qui puissent être acceptées par tous les citoyens, indépendamment de leurs doctrines globales, qu'elles soient religieuses ou séculières. Cette perspective renforce la nécessité d'un espace public dans lequel les décisions politiques ne soient pas fondées exclusivement sur des croyances particulières.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la contribution de Robert Audi, dont la théorie cherche à concilier la liberté religieuse avec les exigences de la légitimité démocratique. Pour Audi (2000), bien qu'il soit légitime que les citoyens participent au débat public motivés par leurs convictions religieuses, la justification des lois et des politiques publiques doit répondre à des critères séculiers, c'est-à-dire qu'elle doit être formulée en des termes accessibles à tous les citoyens. Cette proposition vise à éviter que

des décisions coercitives soient imposées sur la base de fondements qui ne peuvent être partagés universellement, préservant ainsi le principe d'égalité politique.

En outre, le débat contemporain ne se limite pas à la défense de cette exigence, mais inclut également des critiques et des alternatives théoriques. Des auteurs comme Jürgen Habermas remettent en question la rigidité de la séparation entre raisons religieuses et séculières, en proposant des modèles plus inclusifs de délibération démocratique (HABERMAS, 2007). Pour Habermas, la sphère publique doit permettre l'expression d'arguments religieux, à condition qu'il existe une disposition à les traduire dans un langage accessible à tous, favorisant un dialogue entre différentes formes de rationalité.

Ainsi, le présent travail a pour objectif d'analyser et d'approfondir la discussion sur le rôle des convictions religieuses dans le débat public, en mettant l'accent sur la théorie de Robert Audi. Il vise à examiner les limites des arguments religieux, l'exigence de justification séculière et ses implications pour la légitimité démocratique, ainsi qu'à présenter les principales critiques de cette approche. Enfin, il cherche à contribuer à la compréhension de l'un des problèmes centraux des démocraties contemporaines : la construction d'un espace public qui soit à la fois inclusif et normativement juste.

DÉMOCRATIE LIBÉRALE ET PLURALISME MORAL

Les démocraties libérales contemporaines se caractérisent par le pluralisme, entendu comme la coexistence de différentes doctrines religieuses, philosophiques et morales qui orientent la vie des individus. Ce pluralisme ne doit pas être perçu comme un problème à éliminer, mais comme une conséquence naturelle de la liberté de pensée, de conscience et d'expression garantie par ces sociétés. Dans un régime démocratique, la diversité des convictions résulte de l'exercice légitime de l'autonomie des citoyens et constitue, par conséquent, un élément constitutif de ces formes d'organisation politique.

Selon John Rawls, ce contexte correspond à ce qu'il désigne comme un « pluralisme raisonnable », c'est-à-dire la coexistence de différentes doctrines globales au sein d'une société libre (RAWLS, 1993, p. 24). Pour l'auteur, cette diversité ne peut être éliminée sans porter atteinte aux libertés fondamentales, raison pour laquelle l'exercice du pouvoir politique doit être soigneusement justifié. En ce sens, Rawls affirme:

Le principe libéral de légitimité exige la conformité du pouvoir politique à la constitution, dont les éléments peuvent être approuvés par des citoyens libres et égaux à partir de principes et d'idéaux acceptables pour la raison humaine commune. La sphère politique se distingue de la sphère associative, qui est volontaire, alors que la première ne l'est pas, et se distingue également des sphères personnelle et familiale, qui sont de nature affective. Les sphères associative, personnelle et familiale sont des exemples du non-politique. (SILVEIRA, 2007, p. 5)

Cette affirmation met en évidence que la légitimité des décisions politiques est directement liée à la possibilité de leur justification publique, c'est-à-dire à la présentation de raisons susceptibles d'être comprises et acceptées par tous les citoyens, indépendamment de leurs croyances particulières. Il s'agit d'une exigence qui découle du principe d'égalité politique.

Par ailleurs, Rawls renforce cette idée en affirmant qu'une société bien ordonnée est celle qui « est conçue pour promouvoir le bien de ses membres, mais aussi lorsqu'elle est effectivement régulée par une conception publique de la justice » (RAWLS, 2008, p. 5). En ce sens, il montre que la stabilité et la légitimité d'une démocratie dépendent de l'existence de fondements partageables, capables d'orienter la vie politique de manière juste.

Dans ce même contexte, Robert Audi reconnaît également le pluralisme comme une caractéristique centrale des démocraties libérales. Pour Audi, la coexistence de différentes convictions exige un engagement en faveur de justifications accessibles à tous, en particulier lorsqu'il s'agit de décisions politiques à caractère coercitif. De manière générale, l'auteur soutient que les citoyens, dans une société démocratique, ont l'obligation de ne pas soutenir des lois qui restreignent la liberté d'autrui sans présenter des raisons séculières adéquates pouvant être partagées dans l'espace public (AUDI, 2000, p. 86). Cette idée est exprimée de façon plus détaillée dans le passage suivant:

Si les citoyens d'une démocratie ne font rien de plus que ce qui est exigé par la loi pour façonner leur société par la participation politique et la contribution au service public, leur société, dans le meilleur des cas, déperira. Un État libéral, toutefois, ne se contente pas de protéger la liberté d'expression, mais laisse également aux citoyens les décisions dans lesquelles l'exercice du vote — ainsi que l'acte même de voter — dépend de chacun. Dans ce vaste domaine de citoyenneté protégée, il existe des niveaux élevés et faibles, ainsi que des vertus et des vices. (AUDI, 2000, p. 86)

En outre, l'auteur souligne que le bon fonctionnement d'une démocratie dépend de la reconnaissance et du respect entre individus porteurs de croyances morales et religieuses distinctes. À cet égard, il insiste sur le fait que la coexistence démocratique exige une considération réciproque entre des citoyens dont les convictions peuvent diverger de manière significative (AUDI, 2000, p. 102).

Ces considérations renforcent l'idée que le pluralisme n'est pas incompatible avec la démocratie, mais qu'il requiert des critères normatifs garantissant la légitimité des décisions politiques.

Ainsi, le recours à des arguments exclusivement religieux dans le débat public peut engendrer des tensions significatives, dans la mesure où de tels fondements ne sont pas universellement partagés. Lorsque des décisions politiques sont justifiées uniquement sur la base de croyances religieuses, il existe un risque d'exclusion des citoyens qui ne partagent pas ces convictions, compromettant ainsi le principe d'égalité.

Il devient dès lors nécessaire d'établir des critères permettant de garantir la légitimité des décisions politiques dans des sociétés pluralistes, sans exclure la participation des citoyens religieux, mais en exigeant que leurs positions puissent être justifiées au moyen de raisons accessibles à tous. Cet équilibre est fondamental pour la préservation des principes de la démocratie libérale.

LE PRINCIPE DE LA JUSTIFICATION SECLIERE CHEZ ROBERT AUDI

La théorie développée par Robert Audi propose une réponse normative au problème du pluralisme dans les démocraties libérales à travers l'exigence de justification séculière. Dans des sociétés marquées par la diversité des croyances religieuses et morales, il devient nécessaire d'établir des critères garantissant que l'exercice du pouvoir politique soit légitime et respecte l'égalité entre les citoyens.

L'auteur soutient que la légitimité des décisions politiques dépend de la présentation de raisons qui ne soient pas exclusivement liées à des doctrines religieuses, mais qui puissent être comprises et potentiellement acceptées par tous les individus (AUDI, 2000, p. 93). Cette exigence découle de la nécessité d'assurer que la coercition politique ne soit pas fondée sur des bases inaccessibles à une partie de la population.

Dans cette perspective, l'auteur affirme que la justification des lois et des politiques doit s'effectuer à partir de critères séculiers, en évitant la dépendance à l'égard de présupposés religieux particuliers et en garantissant leur acceptabilité dans l'espace public (AUDI, 2000, p. 93). Cette affirmation met en évidence que l'exigence de justification séculière est directement liée au principe d'égalité politique, dans la mesure où elle vise à empêcher que des normes coercitives soient imposées sur la base de croyances particulières.

En outre, Robert Audi établit une distinction conceptuelle fondamentale entre la dimension motivationnelle des croyances religieuses et les exigences de justification dans la sphère publique. Bien qu'il reconnaisse que les convictions religieuses puissent jouer un rôle légitime dans la formation des dispositions morales des individus, l'auteur soutient que, dans le contexte de la délibération politique, ces motivations doivent être accompagnées de raisons présentant un caractère intersubjectivement accessible. En d'autres termes, la défense de normes et de politiques publiques requiert la présentation d'arguments qui dépassent des fondements strictement confessionnels, permettant leur évaluation par des citoyens qui ne partagent pas les mêmes croyances (AUDI, 2000, p. 95).

En ce sens, il apparaît que la participation de perspectives religieuses dans l'espace public n'est pas, en elle-même, exclue sur le plan normatif ; au contraire, elle est

admise à condition que ses contenus soient traduits en des termes compatibles avec une rationalité publique partageable. Une telle exigence vise à préserver la légitimité démocratique dans des contextes de pluralisme, en garantissant que l'exercice du pouvoir politique repose sur des bases justificatives respectueuses de l'égalité morale entre les citoyens.

Un autre aspect important de la théorie d'Audi concerne le rôle du respect mutuel dans les sociétés démocratiques. Pour l'auteur, l'exigence de justifications séculières est liée à une attitude éthique de considération envers les autres citoyens, en particulier ceux qui ne partagent pas les mêmes croyances. À cet égard, il affirme :

Un gouvernement démocratique dépend entièrement du peuple qu'il représente. Les factions peuvent le paralyser. L'indifférence peut le miner. Un consensus fanatique peut le transformer en une tyrannie de la majorité. Il prospère grâce à l'engagement politique et au respect mutuel de ses citoyens, à la concurrence loyale entre individus et institutions, ainsi qu'à la diversité des idées, des cultures et des personnalités individuelles. (AUDI, 2000, p. 3)

Cette citation montre que la justification séculière n'est pas seulement une exigence rationnelle, mais également morale, dans la mesure où elle est liée à la reconnaissance de l'égalité entre les individus dans le processus politique.

Ainsi, la théorie d'Audi cherche à établir un équilibre entre la liberté religieuse et la légitimité démocratique, en permettant la participation des citoyens religieux au débat public, tout en exigeant que les décisions politiques coercitives soient fondées sur des raisons accessibles à tous. Ce modèle vise à garantir que l'exercice du pouvoir politique soit compatible avec les principes fondamentaux de la démocratie libérale, en particulier l'égalité, la liberté et le respect mutuel.

LES LIMITES DES ARGUMENTS RELIGIEUX DANS L'ESPACE PUBLIC

Robert Audi ne défend pas l'exclusion totale de la religion de la vie privée ni même du débat public informel. Au contraire, l'auteur reconnaît que les convictions religieuses jouent un rôle significatif dans la formation morale des individus et peuvent, par conséquent, motiver légitimement la participation politique des citoyens. Toutefois, il établit des limites rigoureuses lorsqu'il s'agit de décisions collectives impliquant une coercition étatique, c'est-à-dire des lois et des politiques publiques qui imposent des obligations à l'ensemble des membres de la société.

Ainsi, Audi soutient que les arguments religieux peuvent être présents dans le débat public, mais qu'ils ne doivent pas constituer l'unique fondement de la justification des normes coercitives, car cela compromettrait la légitimité démocratique en excluant ceux qui ne partagent pas ces croyances (AUDI, 2000, p. 97).

L'exigence de raisons séculières apparaît donc comme un critère normatif essentiel pour garantir que les décisions politiques puissent être justifiées à tous les citoyens. Cette exigence de justification séculière protège directement le principe d'égalité, dans la mesure où elle empêche qu'un groupe impose sa vision du monde aux autres sur la base exclusive d'une autorité religieuse. Lorsque des normes sont fondées uniquement sur des croyances religieuses, elles cessent de respecter l'autonomie des individus qui ne reconnaissent pas ces mêmes croyances (AUDI, 2000, p. 98).

Cette position renforce l'idée que la coercition étatique n'est légitime que lorsqu'elle peut être justifiée par des raisons accessibles à tous. En d'autres termes, une loi n'est démocratiquement valide que si les citoyens qu'elle affecte peuvent, au moins en principe, comprendre les fondements qui la soutiennent. Lorsque ce n'est pas le cas, il y a rupture avec l'idéal d'égalité politique.

Cette problématique devient plus claire à partir de l'analyse développée par Robert Audi, selon laquelle le fondement des politiques publiques exclusivement sur des doctrines religieuses compromet leur légitimité dans le cadre démocratique. Cela s'explique par le fait que les citoyens qui ne partagent pas ces croyances se trouvent dans l'impossibilité d'évaluer adéquatement les raisons avancées, ce qui affaiblit le caractère justificatif de ces décisions (AUDI, 2000, p. 99).

Ainsi, il apparaît que l'usage exclusif d'arguments religieux dans le processus législatif peut produire des effets d'exclusion, dans la mesure où il restreint la participation équitable des citoyens à la délibération publique. Une telle limitation va à l'encontre de l'idéal d'égalité politique, puisqu'elle empêche que tous les individus aient accès aux bases justificatives des normes qui leur sont imposées.

Par ailleurs, cette discussion s'articule avec la notion de neutralité de l'État, largement défendue dans la tradition libérale. À cet égard, John Rawls soutient également que l'État doit éviter de favoriser des doctrines compréhensives spécifiques, qu'elles soient religieuses ou séculières, en garantissant que le pouvoir politique soit exercé de manière impartiale (RAWLS, 1993).

Ainsi, l'exigence de justification séculière contribue à ce que l'État demeure neutre à l'égard des différentes confessions religieuses. Cela signifie que les institutions publiques ne doivent pas devenir des prolongements de croyances particulières, mais doivent fonctionner sur la base de principes pouvant être partagés par l'ensemble des citoyens.

De cette manière, la théorie d'Audi établit des limites claires à l'usage des arguments religieux dans l'espace public : ceux-ci peuvent être présents en tant que motivation ou contribution au débat, mais ne peuvent servir de fondement exclusif à des décisions coercitives. Cette délimitation vise à garantir que l'exercice du pouvoir politique soit conforme aux principes fondamentaux de la démocratie libérale, notamment l'égalité, l'autonomie et le respect mutuel entre les citoyens.

CRITIQUES DE LA THÉORIE D'AUDI

Malgré sa solidité théorique et sa pertinence dans le débat contemporain sur la religion et la politique, la proposition de Robert Audi fait l'objet d'objections significatives dans le domaine de la philosophie politique. Ces critiques ne rejettent pas nécessairement l'importance de la justification publique, mais interrogent les limites et les conséquences de l'exigence de raisons exclusivement séculières pour la légitimité démocratique.

L'une des critiques les plus récurrentes adressées à la proposition de Robert Audi concerne l'effet potentiellement excluquant que l'exigence de justification séculière peut produire à l'égard des voix religieuses. Il est soutenu que la nécessité de traduire des convictions profondément enracinées dans un langage séculier peut imposer une charge disproportionnée aux citoyens religieux, en particulier lorsque ces croyances constituent un élément central de leur identité. Dans ce contexte, on affirme que cette exigence peut conduire à des processus de marginalisation, entravant la participation pleine et authentique de ces individus au débat public (HABERMAS, 2007, p. 131).

Dans cette perspective, Jürgen Habermas souligne que l'obligation de traduction ne pèse pas de manière équitable sur tous les participants de l'espace public, dans la mesure où les citoyens religieux seraient particulièrement contraints de reformuler leurs convictions, tandis que les citoyens séculiers ne seraient pas soumis à une exigence équivalente. Une telle asymétrie met en évidence une tension normative au sein du modèle de justification séculière, susceptible de compromettre le principe d'égalité qui fonde le débat démocratique (HABERMAS, 2007, p. 137).

Une autre objection importante concerne la remise en question de la neutralité du sécularisme. Certains philosophes soutiennent que l'idéal même de justification séculière n'est pas neutre, mais reflète une conception spécifique du monde, associée à la tradition libérale. En ce sens, le sécularisme pourrait fonctionner comme une forme de « doctrine compréhensive » qui privilégie certaines formes de rationalité au détriment d'autres.

À cet égard, Jürgen Habermas problématise la prétention à la neutralité du sécularisme en affirmant que l'autocompréhension séculière de la modernité ne doit pas être érigée en norme exclusive, sous peine de marginaliser d'autres formes légitimes de conscience. Pour l'auteur, une raison véritablement réflexive est capable de reconnaître ses propres limites et de s'ouvrir au dialogue avec des perspectives différentes, y compris celles d'inspiration religieuse, se révélant dans la relation à « l'autre » (HABERMAS, 2007, p. 266).

Dans cette optique, il apparaît que l'exigence de raisons strictement séculières peut, de manière paradoxale, produire des effets d'exclusion similaires à ceux qu'elle

entend éviter, en négligeant la validité de formes d'argumentation enracinées dans des traditions religieuses. Ainsi, la critique habermassienne souligne la nécessité d'un modèle plus inclusif de délibération publique, capable d'accueillir la pluralité des formes de rationalité présentes dans les sociétés contemporaines.

En outre, des difficultés pratiques sont associées à l'application de la théorie d'Audi. Dans la réalité du processus législatif, il n'est pas toujours possible de distinguer clairement ce qui relève d'une motivation séculière de ce qui procède d'une conviction morale d'origine religieuse. De nombreuses positions éthiques, telles que celles liées à la dignité humaine, à la justice ou aux droits, trouvent leurs racines historiques tant dans des traditions religieuses que philosophiques.

Dans ce sens (citation indirecte), des critiques soutiennent que la distinction proposée par Audi entre raisons religieuses et séculières peut être excessivement rigide et difficile à mettre en œuvre dans la pratique politique (AUDI, 2000, p. 104). Audi lui-même reconnaît, dans une certaine mesure, cette complexité, en admettant que les motivations peuvent être mixtes et que la ligne de démarcation n'est pas toujours clairement identifiable. Cette difficulté peut être illustrée par la réflexion suivante :

La difficulté de déterminer si une raison constitue un élément motivationnel est particulièrement manifeste lorsqu'il s'agit d'évaluer si une raison donnée motive une conduite sociopolitique, que ce soit bien avant l'action pertinente ou longtemps après celle-ci. Toutefois, ce que le principe de motivation (en plus du principe de rationalité) exige des citoyens conscients qui envisagent de soutenir des lois ou des politiques restrictives, c'est qu'ils entreprennent les trois efforts suivants (et peut-être seulement ces trois efforts réalisables). (AUDI, 2000, p. 106)

Ainsi, les critiques adressées à la théorie d'Audi mettent en évidence des tensions importantes entre inclusion, neutralité et applicabilité pratique. Bien que sa proposition vise à garantir la légitimité démocratique à travers l'exigence de justifications accessibles

à tous, elle soulève également des interrogations quant à l'équilibre entre le respect de la diversité et l'exigence de rationalité publique.

CONSIDERATIONS FINALES

L'analyse du rôle des convictions religieuses dans le débat public au sein des sociétés démocratiques libérales met en évidence la complexité du sujet, notamment face au pluralisme qui caractérise ces formes d'organisation politique. La diversité des croyances religieuses, morales et philosophiques impose le défi de construire des critères de légitimité capables de garantir à la fois la liberté individuelle et l'égalité entre les citoyens dans le processus politique.

Dans ce contexte, la théorie de Robert Audi apporte une contribution significative en proposant l'exigence de justification séculière comme condition de la légitimité des décisions politiques coercitives. En soutenant que les lois et les politiques publiques doivent être fondées sur des raisons accessibles à tous, l'auteur cherche à garantir qu'aucun citoyen ne soit soumis à des normes reposant exclusivement sur des croyances qu'il ne peut partager (AUDI, 2000). Cette proposition renforce le principe d'égalité politique et favorise le respect mutuel entre des individus porteurs de convictions différentes.

Cette perspective entre en dialogue direct avec la notion de raison publique développée par John Rawls, selon laquelle l'exercice du pouvoir politique doit être justifié par des arguments susceptibles d'être acceptés par tous les citoyens libres et égaux (RAWLS, 1993). Les deux auteurs convergent dans la défense d'un espace public régi par des critères de justification partageable, condition fondamentale de la stabilité et de la légitimité des démocraties libérales.

Cependant, comme cela a été montré tout au long de ce travail, la théorie d'Audi fait également l'objet de critiques importantes. Les objections formulées par Jürgen Habermas et d'autres auteurs mettent en évidence le risque d'exclusion des voix religieuses, la remise en question de la neutralité du sécularisme ainsi que les difficultés pratiques liées à l'application de la distinction entre raisons religieuses et séculières

(HABERMAS, 2007). Ces critiques montrent que l'exigence de justification séculière, bien que normativement cohérente, peut engendrer des tensions en ce qui concerne l'inclusion pleine des citoyens dans le débat démocratique.

Dans cette perspective, il est possible d'affirmer que le défi central des démocraties contemporaines ne consiste pas à exclure la religion de l'espace public, mais à établir des conditions permettant sa présence de manière compatible avec les principes d'égalité et de liberté. À cet égard, la proposition d'Audi constitue un modèle important, mais susceptible d'être complété par des approches plus dialogiques, telles que celle de Habermas, qui mettent l'accent sur la nécessité de traduction et de reconnaissance mutuelle entre différentes formes de rationalité.

Ainsi, on peut conclure que l'exigence de justification séculière constitue un instrument fondamental de la légitimité démocratique dans les sociétés pluralistes, en garantissant que l'exercice du pouvoir politique repose sur des fondements partageables. Toutefois, sa mise en œuvre doit s'accompagner d'une sensibilité aux dynamiques sociales et culturelles, afin d'éviter l'exclusion des perspectives religieuses et de promouvoir un espace public véritablement inclusif.

Références

AUDI, Robert. *Religious commitment and secular reason*. Cambridge: Cambridge University Press, 2000.

HABERMAS, Jürgen. *Entre naturalismo e religião: estudos filosóficos*. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 2007.

RAWLS, John. *Liberalismo político*. 2. ed. São Paulo: Martins Fontes, 2000.

RAWLS, John. *Uma teoria da justiça*. 3. ed. Tradução de Jussara Simões; revisão técnica e da tradução de Álvaro de Vita. São Paulo: Martins Fontes, 2008.

SILVEIRA, Denis Coutinho. A justificação por consenso sobreposto em John Rawls.

Philosophos, Goiânia: Universidade Federal de Goiás, v. 12, n. 1, p. 11–37, jan./jun. 2007. Disponível em: <https://revistas.ufg.br/philosophos/article/view/4764/4405>. Acesso em: 19 abr. 2026.